Kaléidoscope: programme de soutien 1996-1998 aux activités artistiques et culturelles de dimension européenne

1994/0188(COD) - 22/03/1995

La commission a adopté à l'unanimité le rapport sur le programme de soutien aux activités artistiques et culturelles de dimension européenne (Kaleidoscope 2000) . Le Parlement européen a ainsi entamé la procédure de co-décision qui devra conduire l'Union à accomplir un pas important vers la réalisation de sa dimension culturelle et à mettre en oeuvre l'article 128 du Traité de Maastricht. - Le programme "Kaleidoscope 2000" a été déjà opérationnel entre 1992 et 1994: sa modeste dimension financière (9 MECU pour les trois ans d'action) ne lui a toutefois permis de satisfaire le nombre consistant de demandes de subvention (3.635, dont seulement 388 ont pu être financées). Doté de 68 MECU pour la période 1996-2000, le programme "Kaleidoscope" devra contribuer à la promotion de la création artistique et culturelle, au soutien de projets culturels basés sur une véritable coopération européenne, à la promotion des échanges culturels, à la diffusion de la culture en Europe et à la création d'emplois - notamment pour les jeunes - dans ce secteur. En adoptant le projet de rapport présenté par M. Corrado AUGIAS (PSE, It.) et les amendements à la proposition de décision de la Commission, les députés ont mis notamment l'accent sur la coopération internationale, sur l'accès à la culture des régions et des peuples défavorisés et sur la nécessité d'intégrer - dès la deuxième année de fonctionnement - les décisions financières dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle. La commission de la culture propose enfin de soumettre la désignation de la "Ville européenne de la Culture" à l'adoption d'un programme ad hoc et d'y associer étroitement le Parlement européen.